

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° DN723

présenté par  
Mme D'Intorni

-----

### ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et à la perpétuation de son héritage ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le principe de pérennité de l'Ordre de la Libération par la protection et la surveillance du grand chancelier de la Légion d'honneur. Cet Ordre doit perdurer dans les âges par le soin apporté à son héritage.